



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 652/2022
Date de la séance du CE : 15 juin 2022
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2021.BKD.20 935
Classification : Non classifié

Rapport de gestion 2021 de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern). Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) sont définis dans la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne, dans le mandat de prestations du 6 décembre 2017 attribué par le Conseil-exécutif à la PHBern pour les années 2018 à 2021 (ACE 1338/2017) ainsi que dans le mandat de prestations confié le 14 juin 2017 par la Direction de l'instruction publique et de la culture à la PHBern pour les années 2018 à 2021 dans les domaines de la formation continue et des services.

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que la PHBern a fourni des prestations de qualité en 2021. Le rapport de gestion de l'année sous revue montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- Lors de l'année académique 2021-2022 (date de référence : 15 octobre 2021), 3263¹ étudiantes et étudiants étaient immatriculés à la PHBern dans les filières de formation initiale (filières des degrés préscolaire et primaire, des degrés secondaires I et II et de l'enseignement spécialisé) (année précédente : 3083 étudiantes et étudiants). La croissance par rapport à l'année précédente est donc de 5,8 %. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants a de nouveau fortement augmenté à l'Institut de pédagogie curative (+15,3 %), ce qui est réjouissant. Il a également augmenté à l'Institut des degrés préscolaire et primaire, à l'Institut du degré secondaire I et à l'Institut du degré secondaire II. Ce sont les centres de didactique des disciplines qui enregistrent la croissance relative la plus élevée (+17,8 %).
- Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), près de 23 500² étudiantes et étudiants étaient immatriculés dans les hautes écoles pédagogiques de Suisse au semestre d'automne 2021. D'après les données utilisées par l'OFS³, la croissance par rapport à 2020 s'élève à 3,0 % pour l'ensemble du pays et à 5,4 % pour la PHBern. Comme l'année précédente, la PHBern est la troisième plus grande haute école pédagogique du pays.

¹ Étudiantes et étudiants des filières ordinaires, y compris étudiantes et étudiants des formations postgrades et des formations complémentaires qui ne suivent pas de filière ordinaire en parallèle, ainsi qu'étudiantes et étudiants des centres de didactique des disciplines. Source : Statistique des étudiantes et des étudiants de la PHBern (<https://www.phbern.ch/ueber-die-phbern/hochschule/portraet/statistiken>).

² État : 25 mars 2022

³ L'OFS ne tient pas compte des formations suivantes : formations cantonales qui ne sont pas reconnues par la CDIP, formations complémentaires, filières d'études proposées en coopération (centres de didactique des disciplines, filières bilingues).

- Le nombre d'étudiantes et d'étudiants d'autres cantons dans les filières de formation initiale de la PHBern (1088 au 15 octobre 2021, exception faite des centres de didactique des disciplines « Sport » et « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable » et de la filière bilingue de l'Institut des degrés préscolaire et primaire [immatriculation à la HEP-BEJUNE]) est, comme les années précédentes, bien supérieur à celui des étudiantes et étudiants bernois qui fréquentent ces mêmes filières dans des hautes écoles pédagogiques d'autres cantons (409 au 15 octobre 2021).
- Au cours de la période de prestations 2018 à 2021, la PHBern a intensifié ses efforts de numérisation, ce qui a eu un effet positif sur la manière de gérer la formation à distance et le télétravail durant la pandémie de coronavirus. La transformation numérique reste une priorité dans le nouveau mandat de prestations. Par ailleurs, l'année 2021 a de nouveau été fortement marquée par la pandémie. Il est réjouissant de constater qu'au début de l'année 2021, plus de 800 étudiantes et étudiants de la PHBern se sont proposés pour effectuer des remplacements afin de compenser les absences dues à la pandémie. Ils ont ainsi fortement contribué à surmonter le manque supplémentaire d'enseignantes et d'enseignants durant cette période.
- La création du centre de compétences « BeLEARN » permet d'intensifier encore davantage les efforts de numérisation. La responsabilité du centre est assumée par les trois hautes écoles bernoises, l'EPFL et la Haute école fédérale en formation professionnelle. Par arrêté du 3 novembre 2021 (ACE 1239/2021), le Conseil-exécutif a approuvé, pour l'année 2021, une subvention cantonale supplémentaire à but déterminé de 1 million de francs pour la construction du centre BeLEARN. Étant donné que l'association responsable du centre n'a pas pu, comme prévu, être créée en 2021 et que les fonds n'ont donc pas pu être affectés au but déterminé dans l'ACE 1239/2021, le montant de la subvention sera restitué à la Direction de l'instruction publique et de la culture.
- Le canton de Berne se réjouit que le développement des offres de la PHBern se fonde sur les exigences et les besoins du champ professionnel et du canton. La mise en place de modèles d'études flexibles et individuels aide les écoles à pourvoir les postes vacants. Les nouveaux plans d'études pour les degrés secondaires I et II (introduction au semestre d'automne 2022) et pour la filière de formation à l'enseignement au degré primaire (introduction au semestre d'automne 2023) dont il a déjà été question l'année précédente permettront aux étudiantes et étudiants d'individualiser et de flexibiliser encore davantage l'organisation de leurs études.
- Identifiés comme des besoins du champ professionnel, les trois projets de coopération de l'Institut du degré primaire (entrée dans la vie professionnelle en cours d'études [SBBE], filière d'études bilingue [BIL] et le projet pilote bachelor degré primaire+) sont le fruit de ce développement de l'offre. Avec le démarrage du troisième groupe d'étudiantes et d'étudiants à l'automne 2021, le projet SBBE est devenu un modèle d'études bien établi. Conformément aux attentes, le projet BIL et le projet pilote bachelor degré primaire+ ont également été mis en route avec succès.
- En 2021, l'examen complémentaire allégé a été introduit à l'intention des titulaires d'une maturité professionnelle ou d'une maturité spécialisée non pédagogique pour l'admission aux études préparant à l'enseignement au degré primaire. En fonction de l'orientation de la maturité, les candidates et candidats peuvent être dispensés des épreuves dans les branches déjà suivies reconnues. La PHBern répond ainsi à une demande formulée depuis plusieurs années par le Grand Conseil. Il s'agit en outre d'une mesure essentielle pour lutter contre la pénurie d'enseignantes et d'enseignants. Le nombre de personnes qui se sont inscrites à l'examen complémentaire a été bien supérieur en 2021 qu'en 2020. À partir de 2023, une révision législative adoptée par le Grand Conseil permettra aux personnes titulaires d'une

maturité professionnelle d'être admises sans examen à la filière d'études préparant à l'enseignement au degré primaire de la PHBern (reconnue uniquement dans le canton de Berne).

- Dans le domaine de la formation continue et des services, la PHBern est parvenue à faire remonter le nombre de participantes et de participants (+12,3 %) ainsi que les heures de cours et de conseil demandées (+10,2 %) au niveau d'avant la pandémie. L'augmentation du nombre de participantes et participants à la formation continue au cours de l'année sous revue est liée, d'une part, aux nouvelles séances d'introduction relatives au Lehrplan 21 (degré secondaire II) et, d'autre part, à la demande accrue d'offres sur des thèmes en lien avec le Lehrplan 21.
- Compte tenu de l'évolution des processus d'apprentissage et d'enseignement et de l'accès à la formation scolaire, un nouveau programme prioritaire a été mis en œuvre à la PHBern le 1^{er} septembre 2021, dans lequel des projets de recherche et de développement sur le thème « Formation et apprentissage dans la société numérique » sont réalisés sous l'angle des sciences de l'éducation et des sciences sociales. La part des revenus de la recherche provenant de fonds de tiers a diminué au cours de l'année sous revue de 1 030 000 francs, atteignant 1 744 000 francs. Cette part correspond à 1,9 % des revenus d'exploitation (année précédente : 3,1 %). Au cours de l'année sous revue, moins de projets ont pu être acquis à cause de la pandémie. Ce poste varie en règle générale toujours d'une année à l'autre.
- Durant l'exercice 2020⁴, les coûts annuels par équivalent plein temps d'une étudiante ou d'un étudiant suivant une formation initiale à la PHBern (valeur moyenne de l'ensemble des filières de formation initiale) ont de nouveau reculé et continuent de se situer en deçà de la moyenne nationale.
Si l'on considère les coûts des différentes filières d'études séparément, les coûts liés à la filière formant à l'enseignement spécialisé et à la filière formant à l'enseignement au degré secondaire II, qui relèvent de petits instituts, étaient supérieurs à la moyenne nationale de l'ensemble des filières de formation initiale, à l'instar des années précédentes. Les effectifs estudiantins dans ces filières ont de fortes répercussions sur les coûts moyens.
En ce qui concerne la filière formant à l'enseignement spécialisé, ces coûts ne sont plus que de 11,5 % supérieurs à la valeur moyenne de l'ensemble des filières de formation initiale, ce qui représente une baisse d'environ 10 points de pourcentage par rapport à l'exercice 2019. Leur montant élevé est notamment dû à la hausse du nombre d'étudiantes et d'étudiants à l'Institut de pédagogie curative, une tendance qui se poursuit fort heureusement.
En ce qui concerne la filière formant à l'enseignement au degré secondaire II, les coûts étaient supérieurs d'environ 17,9 % à la moyenne suisse de l'ensemble des filières de formation initiale (+ 3,2 points de pourcentage environ par rapport à l'année précédente). Ce résultat est dû au recul des effectifs estudiantins dans cette filière au cours de l'exercice 2020. Au vu de la saturation du marché du travail, ce recul est en partie souhaité, mais est observé d'un œil critique par la Direction de l'instruction publique et de la culture. Si nécessaire, des mesures visant à augmenter les effectifs d'étudiantes et d'étudiants seront prises en temps voulu.
- Les comptes 2021 de la PHBern bouclent sur un bénéfice de 375 000 francs (2020 : déficit de CHF 355 000). Ce chiffre est meilleur que les chiffres prévus par la planification financière et par les estimations. Les recettes supplémentaires liées aux contributions perçues au titre de l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) ainsi que les taxes d'études, qui ont augmenté en raison d'une forte augmentation des effectifs, constituent les principaux changements dans le compte de résultats par rapport à l'année précédente. Parallèlement, les

⁴ Il n'est possible de faire des déclarations que pour l'exercice 2020, car les chiffres officiels de l'OFS concernant les finances des hautes écoles pédagogiques ne seront publiés qu'en août 2022 pour l'année 2021.

charges liées au personnel ont augmenté en raison de l'embauche de nouvelles collaboratrices et de nouveaux collaborateurs, de l'augmentation des taux d'occupation (due à la hausse des effectifs) et de l'augmentation des cotisations de l'employeur aux institutions de prévoyance.

- Alors que la contribution cantonale n'a pas évolué l'année précédente, elle a progressé de 1 % en 2021. La contribution cantonale annuelle a représenté 67,1 % des revenus totaux de la PHBern en 2021 (contre 67,8 % l'année précédente). Les autres revenus de l'école proviennent en particulier des contributions perçues au titre de l'AHES et, par exemple, d'autres contributions (notamment versées pour des formations continues financées par objet qui ont été organisées sur mandat de la Direction de l'instruction publique et de la culture).
- Malgré le léger bénéfice réalisé en 2021, la situation financière de la PHBern reste tendue. Au 31 décembre 2021, la PHBern affiche un capital propre négatif de – 8 858 000 francs. Afin de stabiliser ce capital propre par un financement durable de l'école, le Conseil-exécutif a décidé d'augmenter la contribution cantonale de la PHBern de 2 millions de francs à partir de 2022. Il est très probable que cette augmentation permettra à cette dernière de stabiliser son capital propre négatif et de constituer à moyen terme des réserves pour d'autres développements stratégiques. La PHBern est tenue d'entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre le nouvel objectif formulé par le Conseil-exécutif dans le mandat de prestations 2022-2025. Si la forte croissance des effectifs d'étudiantes et d'étudiants dans les hautes écoles pédagogiques constatée ces dernières années devait se poursuivre, la PHBern risque, malgré l'augmentation de la contribution cantonale, de générer à moyen terme des pertes.
- La Direction de l'instruction publique et de la culture a examiné la mise en œuvre du mandat de prestations 2018-2021 (pour l'année académique 2020-2021) lors de l'entretien de controlling annuel du 16 décembre 2021 avec la PHBern. Elle a constaté que cette dernière s'acquittait de manière irréprochable de son mandat législatif et qu'elle avait en majorité atteint ou dépassé les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif et la Direction de l'instruction publique et de la culture. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles a étudié le rapport de gestion de la PHBern le 25 avril 2022.
- Le nouveau mandat de prestations pour les années 2022 à 2025 a été approuvé en décembre 2021 par le Conseil-exécutif. Les thèmes prioritaires de ce nouveau mandat sont les suivants : poursuite du développement de la haute école et de ses offres, notamment dans le domaine de la transformation numérique et de la pédagogie spécialisée, maintien de la part de marché et promotion de projets de recherche et de développement innovants et réputés.

2. Bases légales

- Articles 47, alinéa 1, lettre a, 50 et 50b de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91)
- Article 48, alinéa 3 de l'ordonnance du 13 avril 2005 sur la Haute école pédagogique germanophone (OHEP ; RSB 436.911)

3. Décision

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture,
il est arrêté ce qui suit :

Le Grand Conseil prend connaissance du rapport de gestion 2021 de la PHBern.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Pièce jointe

- Rapport de gestion 2021 de la PHBern